



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 15 juillet 2020

Délibération n°40-2020 : Attribution de compensations indemnitaires 2019/2020 – Additif n°2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-3 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 89-2019 en date du 13 décembre 2019 approuvant l'attribution de compensations indemnitaires pour l'année universitaire 2019/2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 10-2020 en date du 06 mars 2020 approuvant l'additif n°1 à l'attribution de compensations indemnitaires pour l'année universitaire 2019/2020;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve l'additif n°2 portant attribution de points de compensations indemnitaires au titre des fonctions exercées par le Responsable administratif et Financier au Service Formation Professionnelle et Alternance, pour l'année universitaire 2019-2020, avec effet rétroactif au 10 février 2020, date de sa prise de fonction.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 23
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 16

- Pour : 16
- Contre : 0

Abstentions : 12

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Tableau d'attribution des compensations indemnitaires 2019-2020.